

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

Euro Légales Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

LE DAUPHINÉ libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

CONTACTS HAUTES ALPES 04 50 51 97 47 / LDLelegales05@ledauphine.com

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

Droit de Préemption Urbain renforcé Instauration

Par délibération n° 10 en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal de Saint-Chaffrey a institué un Droit de Préemption Urbain renforcé (DPU) sur les zones U, AU ainsi que les zones N faisant l'objet de servitudes liées à la protection des captages d'eau potable et a donné délégation à Mme le Maire pour l'exercice du DPU renforcé sur les périmètres concernés précités. Cette délibération est affichée en Mairie, pendant un mois. Ce document est également consultable en Mairie - 563 Route du Pont-Levis à Saint-Chaffrey (05330) aux jours et heures d'ouverture habituelle.

Le Maire, Corinne CHANFRAY

351546500

Enquêtes publiques



COMMUNE DES ORRES

Avis d'enquête publique Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ARTICLE 1 : Par arrêté en date du 17/03/2023, le Maire de la Commune des Orres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Orres.

- Le projet de modification de droit commun n°1 mis à l'enquête publique vise à :
- Permettre la création d'une Zone d'Urbanisation Future de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (ZUFTECAL), dédiée principalement à l'accueil d'hébergements touristiques sous forme de cabanes sur pilotis, dit projet « Mélièzia ».
 - Permettre en cas de voies sans issues, ou réservées aux riverains de déroger à l'obligation de réaliser les zones de manœuvre hors des voies publiques ;
 - Ajouter une règle de stationnement adaptée aux résidences de tourisme dans les zones U ;
 - Reclassez la zone Nse au Sud de Bois Méan, en zone Ns ;
 - Préciser dans les zones U, UB et UE que les constructions devront présenter un aspect compatible avec le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages ;
 - Supprimer les références à la brochure « construire en Embrunais » dans l'ensemble du règlement écrit ;
 - Supprimer les références à la RT2012 et remplacer par « réglementation thermique en vigueur » dans l'ensemble du règlement écrit ;
 - Intégrer un lexique dans les dispositions générales applicables à l'ensemble des zones ;
 - Ajuster les règles relatives aux accès dans les zones U et AU ;
 - Corriger les fautes d'orthographe, coquilles et autres erreurs matérielles dans le règlement écrit.
- Enfin des erreurs matérielles ou les besoins de mises à jour des annexes du PLU et/ou des mentions du Code de l'Urbanisme, qui pourront apparaître au cours du travail, pourront être corrigées.

ARTICLE 2 : Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Orres ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 : Monsieur PASQUALI André a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E23000007/05 du 28/02/2023.

ARTICLE 4 : Il sera procédé, **du mardi 11 avril 2023 à 9h00, au vendredi 12 mai 2023 à 17h00 à une enquête publique** portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Orres pour une durée de 32 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5 : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique : Pour la version papier :
- En Mairie, sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, aux jours et heures d'ouverture habituelle (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au service urbanisme.
Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-lesorres.fr/>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6 : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :
- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier

du dossier et le poste informatique (voir article 5).
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : contact@mairie-lesorres.fr, où elles seront annexées au registre d'enquête publique ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie des Orres à l'adresse suivante : Monsieur PASQUALI André, commissaire enquêteur - Mairie des Orres, Chef-Lieu 05200, Les Orres Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 : Monsieur PASQUALI André, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- **Mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;**
- **Mercredi 19 avril 2023 de 16h00 à 19h00 ;**
- **Mardi 2 mai 2023 de 11h00 à 14h00 ;**
- **Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

ARTICLE 8 : Le projet de PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale, l'avis rendu par l'Autorité Environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 9 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie des Orres, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 : Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie des Orres sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire de la Commune des Orres.

351581300

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

Plan Local d'Urbanisme - Approbation

Le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chaffrey a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2023 et transmis à la Préfecture le 28 mars 2023. La délibération d'approbation dans son intégralité est affichée en Mairie pendant un mois continu à compter du 30 mars 2023. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est disponible en ligne sur le site Géoportail de l'urbanisme - www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ainsi qu'en Mairie - 563 Route du Pont-Levis à Saint-Chaffrey (05330) aux jours et heures d'ouverture habituelle

Le Maire, Corinne CHANFRAY

351548200

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SARL BISTROT DE LA MEIJE LOU RATEL

Par acte SSP du 03/04/2023 il a été constitué une SARL dénommée : SARL BISTROT DE LA MEIJE LOU RATEL
Nom commercial : BISTROT DE LA MEIJE
Siège social : rte départemental 1091 05320 LA GRAVE
Capital : 8.000 €
Objet : Bar restaurant épicerie fine traiteur
Gérant : Mme ODDON Aurore 417 chemin de la française 26220 DIEULEFIT
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de GAP

351567600

Location gérance

Suivant un acte sous seing privé en date du 06/04/2023, Monsieur MONNET David, demeurant 06 rue d'aval, LA CHALP, 05350 ARVIEUX a confié en location-gérance à Monsieur AURIAULT Johann, demeurant 11 chemin du charissier, 05600 SAINT CLEMENT SUR DURANCE, son fonds de commerce de Bar snack petite restauration (pizzeria). Sis et exploité au 5112 route de l'izoard, 05350 ARVIEUX.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 3 ans à compter du 06/04/2023 pour se terminer le 06/04/2026, renouvelable par tacite reconduction.

Monnet David

351462500

Additif - Rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue le 16/03/2023, concernant la société **SAS ROUGE BUTTE**, il y avait lieu de lire : Capital variable minimum de 100€

351548100

ADMINISTRATIF

Obtenir le livret de famille

Le livret de famille avec filiation complète peut être demandé comme pièce justificative lors de l'établissement de certains papiers (carte nationale d'identité, passeport). D'autres pièces justificatives sont réclamées également dans ces cas (extrait d'acte de naissance, justificatif(s) de domicile, par exemple). Il faut se renseigner auprès du guichet qui délivre ces titres.

Le livret de famille est établi et remis par l'officier de l'état civil : aux époux, lors de la célébration du mariage ; aux parents, ou à celui d'entre eux à l'égard duquel la filiation est établie, lors de la naissance du premier enfant ; à l'adoptant, lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement

d'adoption d'un enfant par une personne seule.

À noter : les fiches d'état civil sont supprimées. En principe, elles sont remplacées par la présentation de l'original ou une simple photocopie des pièces nécessaires à leur établissement (carte d'identité, livret de famille, etc.). Dans certains cas (notamment pour constater le non-décès, le célibat ou le non-remariage), une simple attestation sur l'honneur pourra être demandée. En cas de doute sur la photocopie, l'administration pourra demander la production de l'original.

Éléments du livret de famille

Le livret de famille indique les nom, date et lieu de naissance de cha-

cun des parents. Il comporte, en général : un extrait de l'acte de mariage, un extrait de l'acte de naissance du ou des parents à l'égard desquels la filiation est établie, un extrait de l'acte de naissance de l'enfant.

Il est ultérieurement complété, selon le cas, par : l'extrait de l'acte de naissance des parents, l'extrait de l'acte de naissance à l'égard duquel la filiation est établie postérieurement à la date de délivrance du livret. Lorsque plusieurs enfants figurent déjà sur le livret de famille, cette inscription n'est possible que si ce parent est commun à tous les enfants.

Pour en savoir plus, s'adresser à la mairie dont dépend son domicile ou à celle de célébration du mariage.

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS

NOTRE-TERRITOIRE.COM

LE SITE QUI RASSEMBLE TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.

Soyez le 1^{er} informé

des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France !

Euro Légales marchés publics

LE DAUPHINÉ libéré

>> CONTACT : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35 novia.truchot@ledauphiné.com

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | **VAUCLUSE** | **Cebro GROUP**

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire : EBRA 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
Centre de presse
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publicité: GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par : **AUDIPRESSE**

ACPM **PEFC**

CARNET DU JOUR
[reproduction interdite]

DÉCÈS

Briançon.
Les familles DUPONT et PASQUIER ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame DOMINIQUE PASQUIER
Le recueillement aura lieu au cimetière de Briançon mardi 18 avril, à 14h30.

995786718